

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT GRAND PORT MARITIME DUNKERQUE Mercredi 20 novembre 2019

INTRODUCTION

Le mercredi 20 novembre 2019 dans les locaux du GPMD, les maîtres d'ouvrage du projet GridLink ont présenté leur projet au Conseil de Développement du GPMD en présence de Monsieur Laurent DEMOLINS, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Une première présentation du projet GridLink avait été proposée au Conseil de Développement du GPMD le 7 décembre 2017. L'objet de cette nouvelle rencontre consiste à rappeler le contexte et les principales caractéristiques du projet, et à présenter l'avancement des études techniques et environnementales.

ECHANGES SUR LE PROJET ET LES PROCHAINES ETAPES

Après la présentation des maîtres d'ouvrage, de l'interprète et du garant, David BARBER et Pascal DERACHE expliquent les enjeux et caractéristiques du projet. David BARBER termine cet exposé en indiquant les prochaines étapes de la concertation.

Puis, Frédéric BARRA, Président du Conseil de Développement du GPMD, invite les participants à poser leurs questions ou à exprimer leurs remarques.

Monsieur David CAPELLO, représentant de l'Union Locale CGT engage une série de questions liées au dimensionnement et au modèle technique de l'interconnexion. La première remarque porte sur la puissance prévue (2x700 MW) qui lui paraît très importante, en comparaison avec, par exemple, la puissance des réacteurs de la centrale de Gravelines. Il s'interroge sur le choix de transporter cette électricité en courant continu. Cela suppose de bâtir des stations de conversion en France et en Grande-Bretagne. Par ailleurs, on peut supposer que la conversion génère une perte d'énergie. Il souhaite donc savoir si le pourcentage de perte lors de la conversion est connu.

David BARBER énonce que tous les projets d'interconnexion sont conçus autour de puissances comprises entre 1000 et 2000 mégawatts ; ce qui est un choix lié à la fois à la technique et l'économie de tels équipements. Dans le cas de GridLink, il a été choisi de bâtir une installation basée sur deux câbles pour minimiser les impacts ; la puissance maximale par câble étant de 700 MW, l'interconnexion possède une puissance maximale de 1400 MW.

Concernant le choix de transporter l'électricité en courant continu, David BARBER indique que toutes les études démontrent que le courant continu est la solution qui minimise les pertes pour le transport d'électricité sur de telles distances. D'ailleurs, les autres interconnexions fonctionnent également sur ce modèle. La technologie ne cesse progresser dans ce domaine et les pertes durant le transport se réduisent. Il précise qu'effectivement, le processus de conversion implique une perte estimée entre 1,5 et 2,5 % de la puissance transportée.

Une autre question porte sur les 2,5 % de perte lors de la conversion : il est demandé s'il est possible de récupérer cette puissance, par exemple, sous forme de chaleur.

David BARBER indique qu'à ce jour il n'est pas possible de récupérer la perte liée au processus de conversion.

Monsieur Julien LEMESRE, Président du Syndicat des Pilotes, souhaite rencontrer les maîtres d'ouvrage de GridLink pour évoquer la localisation du câble au niveau du chenal maritime. En effet, ce dernier est concerné par plusieurs installations : une conduite de gaz, le raccordement du futur champ éolien et l'interconnexion. Pour les pilotes, l'idéal est que les projets soient le plus possibles regroupés au sein d'une même couloir technique, car cela crée des zones où les navires ne peuvent pas mouiller. L'idée est de ne pas les multiplier même si le projet GridLink se situe beaucoup plus à l'ouest. Il demande donc si la localisation du câble est définitive.

David BARBER indique le point d'arrivée sur terre est défini mais que le fuseau maritime peut évoluer ; même si un corridor a été défini et de nombreux sondages et études ont été menés sur ce tracé. Il précise également que l'enfouissement à deux mètres de profondeur sous les fonds marins est justement déterminé pour prendre en compte les éventuels passages de filets de pêche ou d'ancres. Pour les gestionnaires d'une interconnexion, la préservation des installations est primordiale ; il est donc essentiel de prendre en considération ces risques éventuels et l'idée est, qu'après l'installation du câble, les différentes activités puissent reprendre normalement.

Julien LEMESRE propose de rencontrer les maîtres d'ouvrage prochainement pour une discussion plus technique sur ce point avec eux.

Olivier NOURRAIN, représentant du Vice-Amiral Philippe DUTRIEUX, Préfet Maritime de la Manche et de la Mer du Nord, rappelle qu'il existe une commission nautique locale qui statue sur les questions de gêne à la navigation et précise que la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord est à la disposition des porteurs de projet pour répondre par anticipation aux questions qui seront posées sur ce sujet dans le cadre de la commission.

Le passage du câble sur le fond marin dans les eaux territoriales nécessitera une autorisation d'occupation temporaire instruite par les services de l'État. Dans l'emprise de la circonscription du GPMD, cette autorisation sera instruite par le Grand Port Maritime. Donc, il est proposé de préparer le dossier avec les deux services instructeurs.

David BARBER confirme qu'il y a deux demandes d'autorisation ; il rappelle qu'Arcadis s'occupe de ces demandes qui devraient être déposées en mai 2020. Il propose d'échanger les cartes de visite pour poursuivre ces échanges. Il rappelle qu'il s'est entretenu avec les autorités du port et souhaite échanger avec un maximum d'acteurs.

Frédéric BARRA propose de diffuser le Powerpoint aux membres du Conseil de Développement car les sujets évoqués sont intéressants et il souhaite que cela puisse enrichir le projet.

Jacques PATRIS, Président de l'ATMO, représentant de l'Agence de l'Eau, s'interroge sur l'éventuel impact de possibles champs électromagnétiques sur la biodiversité des fonds marins. Il juge qu'un enfouissement à deux mètres de profondeur, c'est peu.

David BARBER explique que des études sont menées sur ce sujet dans le cadre du projet. Il indique que le choix du double câble avec des polarités opposées constitue un avantage car cela annule la plus grande partie des champs. Il peut y avoir des champs résiduels mais l'enfouissement est suffisant. Différents paramètres, comme la géologie, la nature et le design du câble, sont pris en compte.

Laurent DEMOLINS, garant, propose, comme cette question est régulièrement posée, qu'une rubrique du site internet y soit consacrée.

Nicolas FOURNIER, Président de l'ADELFA, attire l'attention des maîtres d'ouvrage sur le sujet spécifique des engins de guerre enfouis sous la Mer du Nord. Il demande si les études et sondages menés permettent de détecter, par exemple, les munitions, les bombes...

David BARBER propose que, lorsqu'elles seront terminées, les études menées dans le cadre du projet soient partagées avec les acteurs que cela intéresse. Il confirme que, sur le tracé, de nombreux objets métalliques ont été détectés mais que leur nature n'a pas encore été déterminée. Il peut s'agir d'ancres, de munitions, etc.

Il garantit qu'aucun nouveau sous-marin ou avion n'a été détecté.

La route est tracée pour éviter ces objets métalliques. Si nécessaire, des études complémentaires pourront être menées sur certains secteurs. En décembre, les résultats plus précis seront connus et il sera en mesure de répondre plus précisément à ce moment-là. Il précise que sur la plage aussi, il y a de nombreux d'objets métalliques.

Frédéric BARRA remercie les participants et souhaite bonne chance au projet afin qu'il soit mis en œuvre dans le calendrier prévu.